

AVIS PUBLIC

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud désire rappeler aux contribuables de son territoire que l'échéance pour le paiement du deuxième versement de la taxe scolaire est le 5 décembre 2018.

Aucune facture n'est envoyée pour ce deuxième versement. Le compte de taxe est payable aux principales institutions financières participantes ou par la poste.

Pour toute information:

Par téléphone : 418 248-2020

Sans frais: 1 888 771-7745 poste 8402